

Rapport financier

Exercice 2023/24 clôt le 31/08/24

Budget prévisionnel exercice 2024/25

Notre association, comme nombre d'organisations doit faire face à l'évolution du coût de la vie. Après la crise sanitaire, la crise économique impacte nos finances et notre activité mettant à rude épreuve notre modèle économique qui repose sur deux piliers principaux, le soutien de nos partenaires publics d'une part et nos recettes d'activité d'autres part.

Nous avons, non sans un certain soulagement, réussi à présenter un budget prévisionnel pour l'exercice comptable 2023/24 équilibré, notamment grâce à l'évolution significative de notre dotation générale de fonctionnement (DGF) de la Ville de Lyon. Cette évolution notable ainsi que l'expérience et la gestion responsable par les équipes permet de présenter un compte de résultat qui se termine sur un excédent qui viendra renforcer nos fonds propres et l'évolution de nos besoins de trésorerie pour couvrir les charges régulières de notre association dont le budget franchira prochainement la barre des 3 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023/24

Le résultat de l'exercice 2023/24 présente un solde positif de 108 501,96 €. Il reste à mettre en perspective du solde négatif de notre précédent exercice (-139 075,96 €).

Si, à l'échelle de l'économie d'un particulier, ce montant apparaît comme significatif, il ne représente cependant que 3,6% de nos produits, ce qui équivaldrait à une augmentation de 72€ pour un salaire de 2 000 €.

Éléments de contexte

Quelques éléments de contexte pour lire, comprendre et donner un sens au compte de résultat :

- Lors du précédent exercice (22/23) notre association avait porté deux projets (Beacon of Hope – fête des lumières et un projet de mobilité dans le cadre du programme Erasmus +) qui avaient significativement impacté nos comptes 60 (achats) et 61 (services extérieurs). Les principaux écarts entre les exercices 23/24 et 22/23 sont principalement liés à la non-reconduction de ces projets qui en tout état de cause n'avaient pas vocation à être pérennisés.

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a fait le choix de prendre en charge, au titre de la prestation sociale ordinaire (PSO) le temps du repas (30 minutes) lors de la pause méridienne sur les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE). Cette mesure, annoncée après la clôture de l'exercice 22/23, mais rétroactive à compter sur 1er

janvier 2023, est venu d'une part, rehaussé le chiffre de nos recettes par rapport à nos prévisions pour l'exercice 23/24, mais aussi, apporter le reliquat de cette part de PSO non perçue pour la période allant de 01/01/23 au 31/08/23 et qui aurait dû apparaître au compte de résultat du précédent exercice.

- L'évolution de notre DGF à 1 141 914 € : cette dernière a exceptionnellement été augmentée de 20 000 € afin de couvrir les frais liés à l'intervention de septembre 2023 à janvier 2024 d'agent de sécurité incendie dans sur le site de Monplaisir. Effectivement, notre Système de Sécurité Incendie (SSI – obligatoire dans des établissements tels que les nôtres) a « rendu l'âme » en début de saison dernière nonobstant les nombreuses alertes faites par l'entreprise en charge de sa manutention. Afin de poursuivre nos activités, nous avons bénéficié de la part de la ville de l'installation d'un système d'alerte incendie temporaire, mais avons dû faire appel en complément, à une entreprise privée pour assurer la sécurité incendie au sein de la MJC.

- La MJC s'est vue attribuer par la CAF du Rhône, un agrément Espace de Vie sociale (EVS) en date du 1er juillet 2023. Cependant, l'embauche d'une animatrice famille qui découlait de cet agrément ne fut effective qu'au 1er juillet 2024 ce qui implique que, bien qu'actif auprès des populations du territoire, nous avons bénéficié des ressources sans en avoir encore pleinement la charge.



Nos seuils intermédiaires de gestion

Notre association présente un résultat d'exploitation positif de 74 056,65 € ce qui est un bon signe. Ce résultat témoigne du fait que notre activité, en l'état, est économiquement viable et que nos ressources sont gérées de manière adaptée.

Notre résultat financier est de 18 903,47€. Il s'agit uniquement de produits liés à des intérêts sur des comptes financiers, principalement nos livrets d'épargne et nos comptes à termes. Les choix ont été faits de placer notre trésorerie sur des comptes et des produits vertueux et non spéculatifs tout en gardant un niveau de liquidité élevé. Ce résultat significatif est à mettre au compte de :

- Une très bonne gestion de notre trésorerie ;
- Le taux du livret A/bleu élevé (3%) ;
- Nos placements sur des comptes à terme.

Notre résultat exceptionnel est de 17 678,84 €. Nos produits exceptionnels pour cet exercice sont principalement composés de la quote-part des subventions d'investissement affectées à cet exercice (mobiliers de l'Espace des 4 Vents et investissement pour l'école de musique) et la vente d'un de nos minibus (cession d'élément d'actif approuvé par une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration le 6 février 2024). Nos principales charges exceptionnelles sont constituées de charges sur nos exercices antérieurs.

À noter que pour cet exercice, nous sommes imposables au titre des intérêts perçus sur nos produits financiers pour un total de 2 137€.

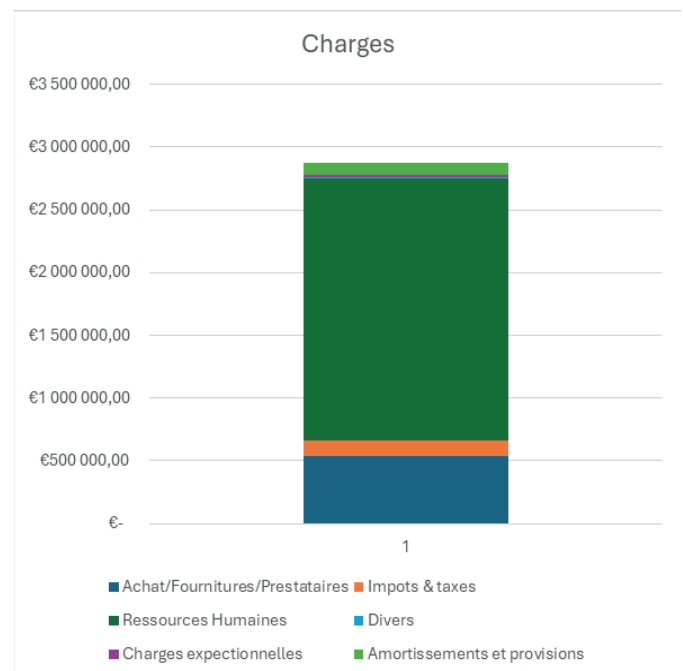
Nos charges

Nos charges viennent s'établir à 2 874 967 € soit +124 013 € en comparaison à l'exercice précédent. La majeure partie de ces dernières relèvent des comptes 64 – salaires et traitement pour prêt de 73%. À ce titre, l'écart entre le budget prévisionnel et le compte de résultat en ce qui concerne les salaires bruts est de 2 757 € ce qui vient témoigner de notre capacité à prévoir et anticiper notre budget RH.

Au niveau des comptes 60 et 61, ces derniers ont été maîtrisés. Les variations restent minimes et peu significatives en valeur absolue.

Nos charges de personnels ont été bien anticipées et ces dernières ont été contenues tout en considérant les différentes évolutions de notre branche professionnelle.

Au niveau de nos comptes 654 et 672, il s'agit principalement d'abandon de créances auprès de la CPAM sur des créances (IJSS) que nous ne pourrions recouvrer.



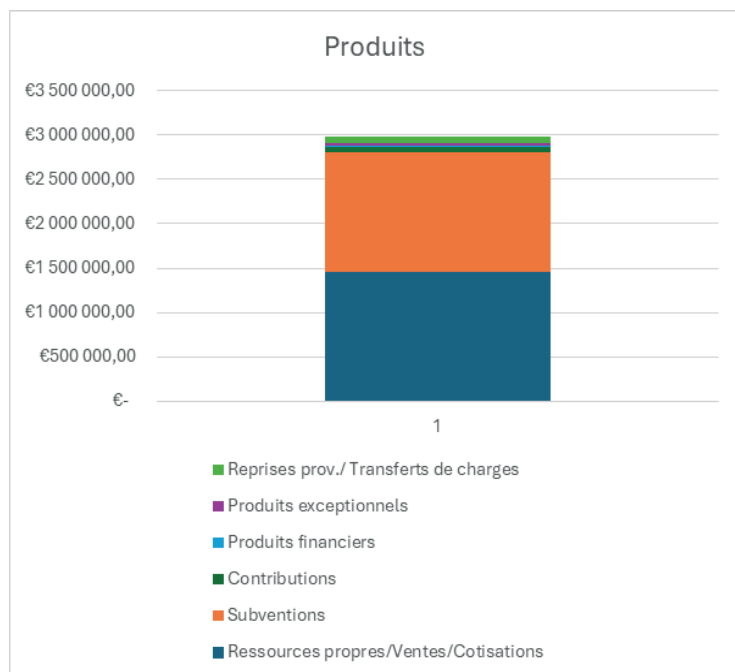
Nos produits

Nos produits viennent s'établir à 2 983 468,81€ contre 2 611 877 lors de l'exercice précédent soit + 371 591 € (+14,2%).

Cette augmentation s'explique pour majeure partie par une l'évolution initiale de 196 764 € de notre DGF de la Ville de Lyon à laquelle sont venus s'ajouter 20 000 € en fin d'exercice pour compenser les frais occasionnés par la panne de notre système de sécurité incendie.

Nos recettes de PSO (Prestation Sociale Ordinaire) de la CAF évoluent aussi de manière significative notamment du fait du rattrapage de la prise en charge des 30 minutes des déjeuners lors de la pause méridienne.

Cependant, cette évolution reste en trompe-l'œil. Effectivement, il faut, pour avoir une lecture objective, retirer des produits, les 24 k€ de reprise sur provision et les 13k€ de la vente d'un minibus.



Focus sur la Cotisation solidaire

Nous avons mis en place, lors de la saison 23/24, la « cotisation solidaire ». Pour les adhérents le souhaitant, il a ainsi été possible de verser de quelques centimes à plusieurs euros en plus lors de votre inscription (jusqu'à 84 € !) pour nous permettre de soutenir la participation des plus démunis aux activités de la MJC.

Nous avons ainsi, grâce à votre générosité, récolté 2 038,85 € sur l'exercice 2023/24. 1 332,70€ ont été utilisés et ont bénéficié à 7 familles afin de prendre en charge des activités régulières et notamment l'intervention d'intervenant complémentaire pour accompagner les publics ayant des besoins spécifiques.

Les bénéficiaires nous ont été prescrits par les travailleurs sociaux de l'arrondissement afin d'assurer un travail complémentaire à leurs actions.

Le solde de la cotisation solidaire de la saison 23/24 est reversé pour les exercices suivants et sera utilisé dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons qui vous ont appelés à être généreux.

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée afin d'être identifiée par les travailleurs sociaux et les familles de nos territoires.

Valorisation du bénévolat

Nous avons souhaité, pour cet exercice et les suivants, valoriser et faire apparaître dans notre compte de résultat, en plus des mises à disposition consenties par la ville de Lyon, le bénévolat des différents acteurs et actrices qui s'engagent pour faire vivre nos maisons et nos territoires. Le bénévolat, au sein de notre association, peut être valorisé à hauteur de 88 545,89 €.

Ce montant, calculé a minima, a fait l'objet d'un travail d'identification et de chiffrage en prenant comme base le taux horaire du SMIC chargé. Ainsi, les temps d'instances, de représentation, les groupes de travail, les commissions, festivals et autres événements sur lesquels des bénévoles s'engagent, ont pu faire l'objet d'un décompte.

L'implication des bénévoles au sein de notre association représente aujourd'hui a minima l'équivalent de 3,5 équivalents temps plein.

Conclusion

Bien qu'il soit rassurant de présenter un compte de résultat excédentaire, la situation n'en appelle pas moins à la vigilance. Notre résultat de +108k€ doit être remis en perspective en tenant en compte de la vente d'un minibus (13k€), du versement d'un montant significatif de PSO que nous aurions dû percevoir au titre de l'exercice 22/23 et d'un résultat financier exceptionnel.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner que les équipes poussent au maximum l'exploitation de nos différents espaces afin de maximiser d'une part, l'offre au public et d'autre part, nos ressources financières. Cependant, nous avons atteint les limites de nos équipements actuels et nos marges de progression en la matière ne sont plus significatives. Cela implique, à terme, que les difficultés que nous avons traversées lors des précédents exercices sont, à défaut d'une évolution dans l'attribution de nos moyens, appelées à se reproduire.



Compte de bilan au 31/08/2024

Photographie à un instant T du patrimoine de l'association, notre situation s'établit, au 31/08/24 à 1 709 333.20 €.

L'essentiel de notre actif se compose de nos disponibilités et de nos créances. Nos disponibilités étaient, au 31/08/24 de 883 791.47€. Nos créances étaient pour leur part composées de subventions à percevoir ainsi que d'une partie des cotisations perçues lors des réinscriptions de juillet.

Au niveau de nos immobilisations, une partie importante de nos investissements sont déjà amortis. Les amortissements en cours se composent essentiellement de nos véhicules, de mobilier de bureau, de matériel informatique et de matériel pédagogique.

Notre passif se compose pour partie de nos fonds propres qui, avec l'affectation du résultat 23/24 viennent atteindre les 441 672 € ce qui correspond à 56,07 jours d'avance de charges (44.20 au 31/08/23) ou encore 2,53 mois de couverture des salaires là où la recommandation est d'avoir au minimum 3 mois d'avance. Si notre situation va en s'améliorant, elle n'en reste pas moins précaire qui plus est au regard des évolutions salariales attendues sur la branche au 1er janvier 2025 (+2%).

Nos provisions se composent des retraites (188 241 €) pour lesquels nous continuerons de surprovisionner chaque année 10 000 € pour rattraper le retard accumuler sur les précédents exercices, et de la provision pour risque de 35 k€.

Enfin, une part importante de nos dettes correspondent aux charges sociales à payer qui se composent pour partie des congés payés et des cotisations sociales.

Enfin, nous avons une part importante de produits constatés d'avance qui correspond aux cotisations réglées en juillet 2024 pour des activités qui auront lieu sur la saison 2024/25.

Budget prévisionnel 2024/25

Notre BP 2024/25 flirte avec les 3 millions d'€. Les charges et les produits viennent ainsi s'équilibrer à hauteur de 2 963 880,87€.

Nos charges augmentent de 3,09% (+88,9 k€). La majeure partie de cette évolution est à mettre sur le compte de nos charges de personnels (+53 k€ de salaire et appointements bruts). Cette évolution est liée aux augmentations de valeur de points de notre branche professionnelle ainsi qu'au fait que nous avons, cette fois pour la totalité de l'exercice, la charge du poste d'animation famille de notre EVS.

Nous restons raisonnables sur les postes de dépense liés aux comptes 60, 61 et 62. Notre volume d'activités régulières évoluant, nous sommes amenés à envisager l'achat de plus de matériel notamment pour équiper certains espaces sans que pour autant ces derniers ne puissent passer aux amortissements.

Nos comptes 68 diminuent de manière notable. Cela est lié au fait qu'il n'est pas prévu de passer de provision pour risques sur l'exercice 24/25.

La baisse de nos produits par rapport à n-1 est un trompe-l'œil. Effectivement, si nous affichons une baisse de nos ressources de 19,5 k€, ils sont à mettre en perspective de produits 23/24 « dopés » par la vente d'un véhicule (13 k€) et une reprise sur provision (24k€). Ainsi, au niveau de nos ressources directes (comptes 70) nous poursuivons le développement de nos activités (+23 k€). Cependant, les recettes de la prestation sociale ordinaire de la CAF sont appréciées à la baisse par rapport à n-1 du fait du reliquat que nous avons alors perçu des exercices antérieurs.

Au niveau de nos subventions (comptes 74), la MJC reste volontaire. Notre DGF ayant été augmentée de 20k€ pour couvrir les frais liés à des agents de sécurité incendie, elle retrouve le même montant qu'initialement prévu lors du précédent BP. Par ailleurs, le renouvellement de notre secteur jeunesse doit aussi nous permettre d'assurer, cette année, la mise en place dans de bonnes conditions des groupes d'accompagnement à la scolarité et des différents chantiers-jeunes.

Nous pouvons aussi nous satisfaire quant à l'évolution de notre compte 706100 – cotisations d'activités. À nombre d'adhérents égal (3 200), celui-ci augmente de 9,9% ce qui démontre la capacité des équipes à optimiser le remplissage de nos ateliers ainsi que le retour à un volume d'activités d'avant COVID.

Si nous équilibrons le budget prévisionnel de cet exercice, il n'en reste pas moins que, à défaut d'évolution de nos ressources et comme évoquée lors du précédent rapport financier, notre situation financière redeviendra critique à moyen terme. Effectivement, de nécessaires accords de notre branche professionnelle devant assurer à nos équipes le maintien de leur pouvoir d'achat sont déjà actés. Ainsi, au 1er janvier 2026, les plus bas salaires de évolueront d'a minima 1,1%. Si une partie de ces augmentations peut être couverte par l'évolution de nos tarifs d'activités, cela pose à terme la question de leur accessibilité au plus grand nombre, nonobstant les divers mesures (réduction) et dispositifs (cotisations solidaires) que nous mettons en place. Par ailleurs, un certain nombre de missions ne sont adossées qu'à des soutiens venant des collectivités. Dans la mesure où ces soutiens viendraient à ne pas accompagner les évolutions de ces coûts de postes, il nous appartiendra de faire des choix en termes de services et d'actions sur nos territoires.

Nous souhaitons malgré tout conclure sur une note d'optimisme. Nous sommes confiants dans la qualité d'écoute et de partenariat que nous avons avec nos partenaires et notamment la ville de Lyon. Nous mesurons la considération qui est accordée aux MJC et plus globalement à l'éducation populaire. Nous souhaitons aussi souligner le professionnalisme, le sens du projet et la responsabilité de nos équipes qui savent se montrer créatives et exigeantes sans jamais perdre le sens du projet.

Nous concluons ce rapport avec des remerciements particuliers pour notre Responsable Administrative et Financière, Mme Anne Guignard qui tient les finances de notre association depuis plus de 30 années. Nous voulons aussi remercier l'ensemble des équipes aux fonctions administratives pour le soutien apporté à l'ensemble des acteurs de la MJC, professionnels comme bénévoles, dans la réalisation de notre projet associatif.